

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 16 Décembre 2020 à 18h00, Salle des fêtes, rue de la Poste à Pecquencourt** que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 35

Absents : 3

Procuration : 7

Etaient présents (délégués titulaires) : 29

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Frédéric DELANNOY - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jessica TANCA - Julien QUENNESSON.

Pour DOUAISIS AGGLO : Gilles BARBIEUX - Reine Elise CARLIER - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Maryline LUCAS - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Philippe ROSZYK - Robert STRZELECKI.

Etaient présents (délégués suppléants) : 6

Pour la CCCO : Jean-Michel KAZMIERCZAK suppléant de Jean-Michel SIECZAREK – Fabien BOURIEZ suppléant de Eric MOREAU - Peggy SAUTHIEUX suppléant de Alain SROGA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Véronique PERU suppléante de Yaël CZUPRYNA – Laurent DESMONS suppléant de Karim BACHIRI – Frédéric CHEREAU suppléant de Jean-Christophe LECLERCQ.

Etaient présents par procuration : 7

Pour DOUAISIS AGGLO : Didier TABARY donne pouvoir à Damien FRENOY - Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Robert STRZELECKI – Jamila MEKKI donne pouvoir à Laurent DESMONS - Jean-Michel LEROY donne pouvoir à Frédéric CHEREAU - Christophe BLERVACQUE donne pouvoir à Véronique PERU - Christophe DUMONT donne pouvoir à Jean-Claude DESMENEZ - Jean Michel SZATNY donne pouvoir à Pascal PRUVOST.

Etaient absents et excusés : 3

Pour la CCCO : Marc DELECLUSE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Franck VALEMBOIS - Christophe CHARLES.

OBJET : SUBVENTION A VERSER A L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Madame TANCA précise que par décision SMTD-2020-06-40 en date du 12 juin 2020, le Président du SMTD a acté l'attribution d'une subvention de 12.000€ maximum à l'association APF France Handicap pour l'année 2020.

Cette subvention a vocation à apporter un soutien financier aux déplacements des adhérents de l'APF à l'intérieur du ressort territorial du SMTD et pour des trajets non desservis ou inaccessibles aux PMR par le réseau EVEOLE (quais ou véhicules non accessibles). Il s'agit de déplacements vers le club de l'amitié de l'association, des sorties (ex : paralytipêche), des déplacements du groupe Jeunes et des opérations de sensibilisation au handicap dans les écoles et collèges.

Le montant final de cette subvention est arrêté en fonction des dépenses réellement justifiées sur la base des justificatifs des déplacements (origine et destination), des motifs de déplacements et du nombre de personnes transportées.

Toutefois avec la crise sanitaire, l'APF n'a pas réalisé toutes les actions prévues dans l'année 2020. Elle sollicite l'indulgence du SMTD pour percevoir quand même la totalité de sa subvention, pour ne pas remettre en cause les équilibres financiers de l'APF.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 2 Décembre 2020.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir valider l'octroi forfaitaire exceptionnel d'une subvention de 12.000€ à l'APF pour l'année 2020, quelque soit le montant des dépenses réellement exécutées.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45
Nombre de votants : 42
Suffrage exprimé : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

VALIDE l'octroi forfaitaire exceptionnel d'une subvention de 12.000€ à l'APF pour l'année 2020, quelque soit le montant des dépenses réellement exécutées.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO